



Les professionnels et la route : quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ? (Edition 2026)

Avril 2026

N°122376

Contacts Ifop :

Fabienne Gomant / Marie-Agathe Deffain
Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01. **La méthodologie** **3**

02. **Les résultats de l'étude** **5**

- Connaissance et politique du risque routier
- Pratiques routières
- Actions de prévention du risque routier
- Attentes des dirigeants et perspectives



01

Méthodologie

Méthodologie



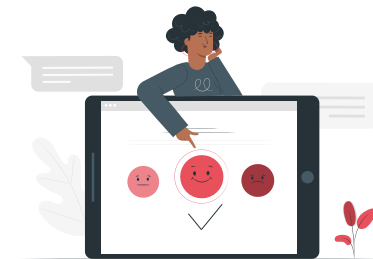
L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **250 dirigeants d'entreprises**, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés.

Ont été exclus du champ de l'enquête :

- les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus...)
- les indépendants sans salariés
- les dirigeants d'entreprise dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile-travail



La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région.



Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées **du 30 mars au 14 avril 2026**.

Notes de lecture :



Indiquent des écarts significatifs entre sous-cibles par rapport à la moyenne des réponses de la cible concernée.



Indiquent des évolutions significatives (positives ou négatives) par rapport à la précédente vague de l'enquête.

NB : Par convention, quel que soit le sens « qualitatif » de l'écart, la couleur verte marque systématiquement une hausse et la couleur rouge une baisse.

Méthodologie des comparatifs

Rappel de la méthodologie des précédentes vagues

Avril 2025 : Etude Ifop pour MMA auprès d'un échantillon de 251 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région. Ont été exclus du champ de l'enquête, les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus les indépendants sans salariés et les dirigeants d'entreprises dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile travail. Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 24 mars au 4 avril 2025.

Avril 2023 : Etude Ifop pour MMA auprès d'un échantillon de 250 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 1000 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région. Ont été exclus du champ de l'enquête, les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus les indépendants sans salariés et les dirigeants d'entreprises dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile travail). Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 3 au 4 avril 2023.

Mars 2016 : Etude Ifop pour MMA auprès d'un échantillon de 602 dirigeants d'entreprises, représentatif des entreprises françaises de 1 à 49 salariés. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (taille et secteur d'activité) après stratification par région. Ont été exclus du champ de l'enquête, les professionnels de la route (entreprises de chauffeurs routiers, de taxis, d'ambulanciers, de coursiers, de conducteurs de bus les indépendants sans salariés et les dirigeants d'entreprises dans lesquelles aucun salarié ne conduit un véhicule pour un trajet de mission ou un trajet domicile travail). Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées du 23 au 31 mars 2016.

A hand holding a stylus points at a tablet displaying various data charts and graphs. The tablet screen shows a complex dashboard with multiple visualizations: a line graph at the top left, a horizontal bar chart at the top right, a circular gauge chart with values 185, 315, 175, 525, and 325 in the middle left, a world map with network connections in the center, a line graph with a magnifying glass icon below it, a bar chart at the bottom left, a line graph at the bottom center, and several pie charts and smaller bar charts on the right side. The background is a dark, textured surface, and the entire scene is overlaid with a semi-transparent red graphic element.

02

Les résultats de l'étude

Ce qu'il faut retenir ...

1

La connaissance du risque routier progresse depuis 2016 chez les dirigeants interrogés, avec une meilleure identification de leur responsabilité et son inscription plus fréquente dans le Document Unique

2

Les dirigeants s'approprient en outre mieux leurs responsabilités, notamment sur les trajets domicile-travail, qui étaient encore peu identifiés il y a dix ans

3

Malgré ces avancées, le risque routier reste largement sous-estimé, les actions de prévention mises en œuvre par un quart des dirigeants et de surcroît insuffisamment planifiées pour l'année 2026

4

L'absence d'actions tient avant tout à un manque d'intérêt ou au sentiment de ne pas être concerné, plus qu'à un manque de moyens

5

La sensibilisation du dirigeant apparaît comme le levier central pour transformer la prise de conscience en démarches concrètes de prévention au sein des entreprises de 1 à 49 salariés



A

Connaissance et politique du risque routier

La responsabilité perçue des dirigeants d'entreprise lors d'un accident de la route impliquant un salarié

Question : A votre avis, un dirigeant d'entreprise peut-il être tenu pour responsable dans les situations suivantes ?
Un accident de la route impliquant l'un de ses salariés...

Réponse : OUI

Sur un trajet effectué dans le cadre de son activité professionnelle

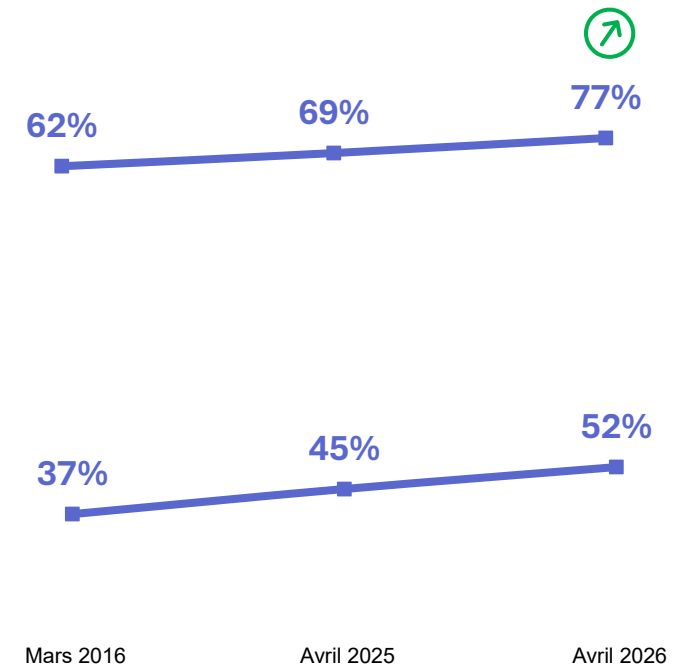
77%

Sur son trajet domicile-travail

52%

▲ Sensibilisé au risque routier (66%)

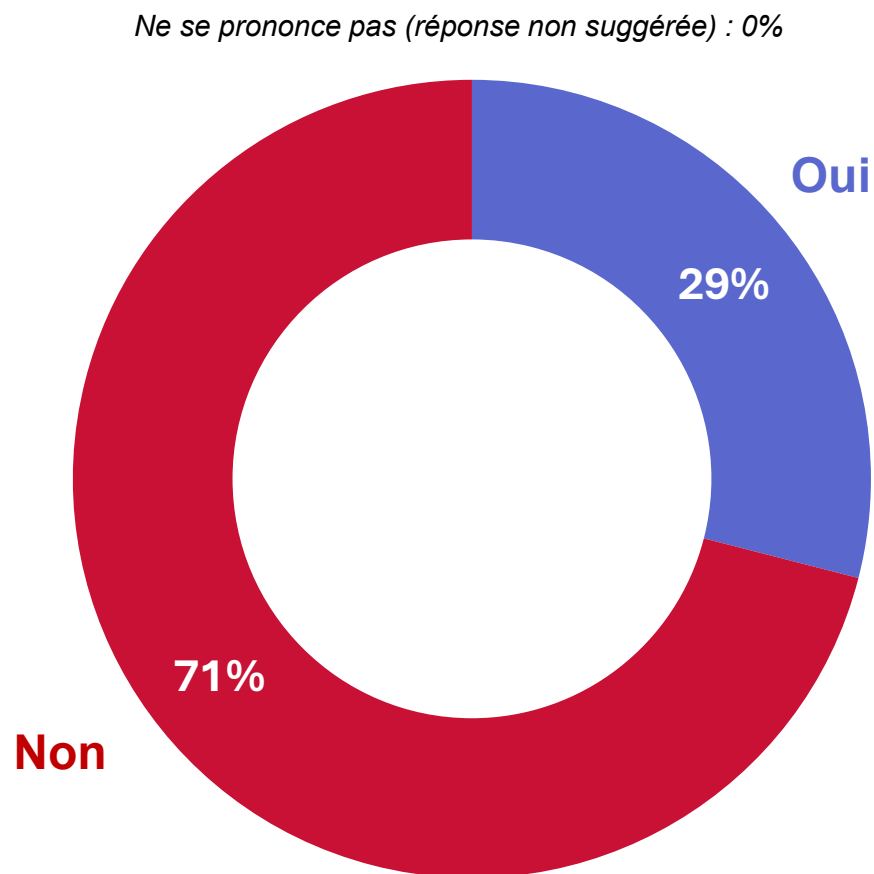
Evolutions



L'expérience d'un accident de la route par l'un de ses salariés dans le cadre professionnel

Question : L'un de vos salariés a-t-il déjà connu un accident de la route dans le cadre de son activité professionnelle ou des trajets domicile-travail ?

Nouvelle question

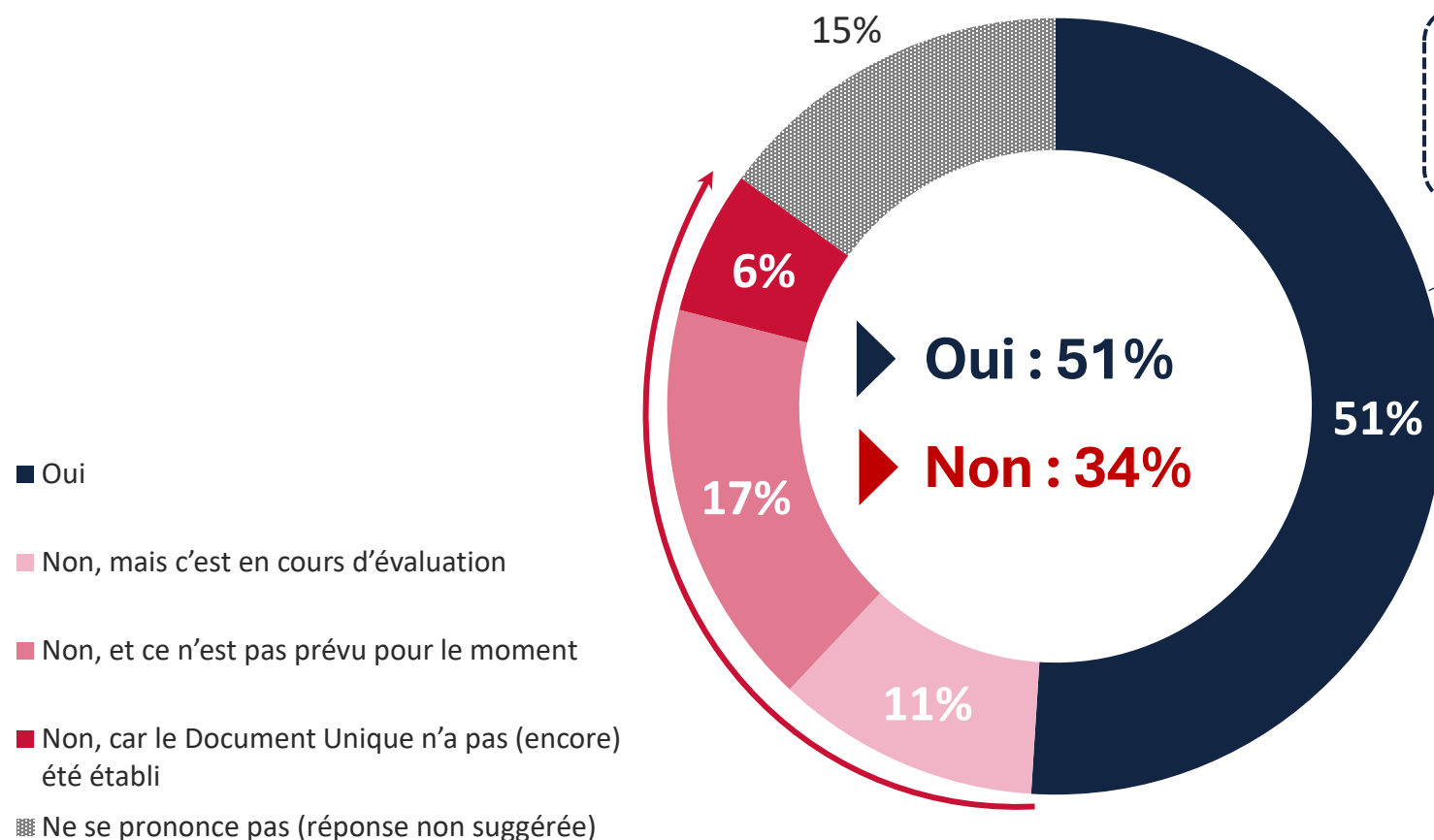


Zoom sur les dirigeants dont l'un des salariés a eu un accident de la route dans le cadre professionnel (Ensemble : **29%**)

▲ Entreprises de 10 salariés ou plus (**52%**)

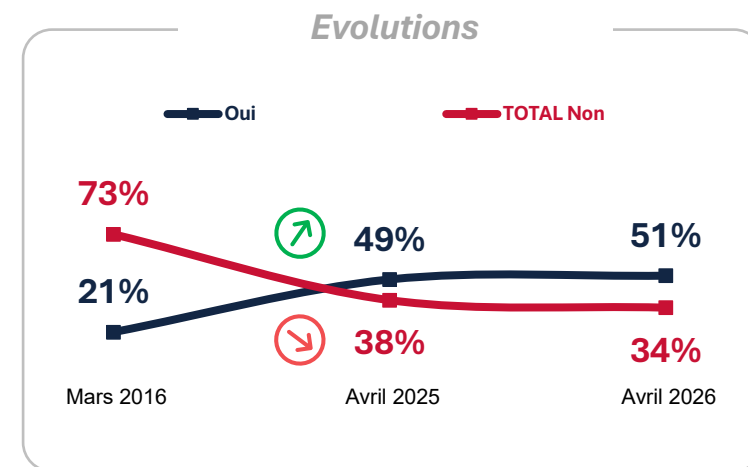
La mention des risques routiers dans le Document Unique de l'entreprise

Question : Dans votre entreprise, le Document Unique, c'est-à-dire un rapport écrit qui doit rendre compte de votre évaluation des risques pour la santé et la sécurité de vos salariés, fait-il mention des risques routiers encourus par vos salariés ?



Zoom sur les dirigeants qui ont mentionné le risque routier dans le Document Unique de l'entreprise (*Ensemble : 51%*)

- ▲ BTP (80%)
- ▲ Sensibilisé au risque routier (72%)
- ▲ Entreprises de 10 salariés et plus (68%)
- ▲ Expérience d'un accident de la route par un salarié (65%)



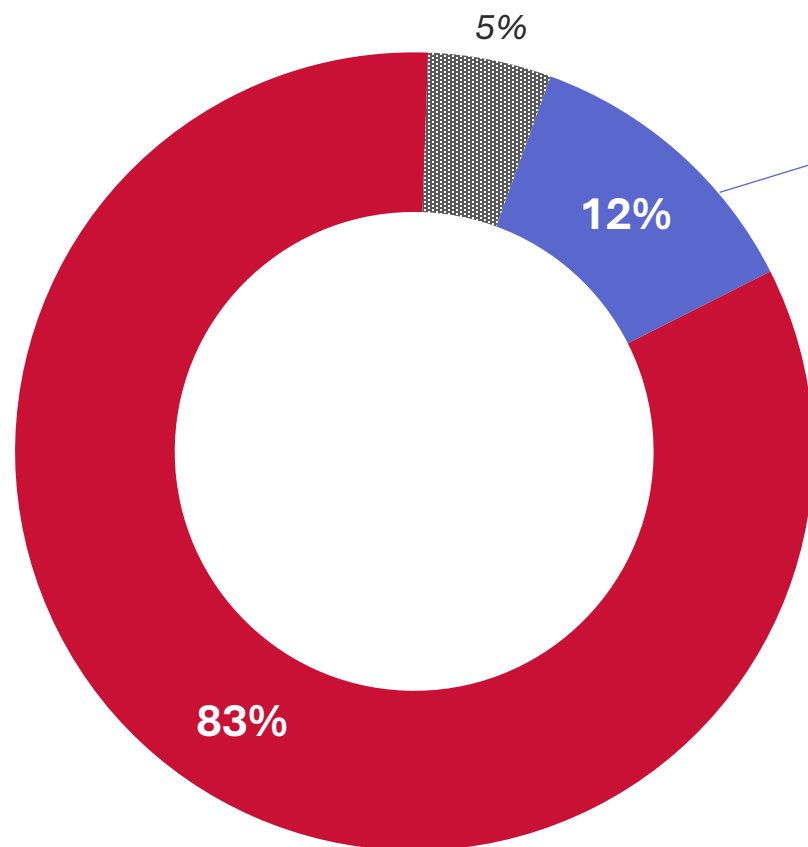


B

Pratiques routières

Le sentiment que le véhicule professionnel constitue un "deuxième bureau"

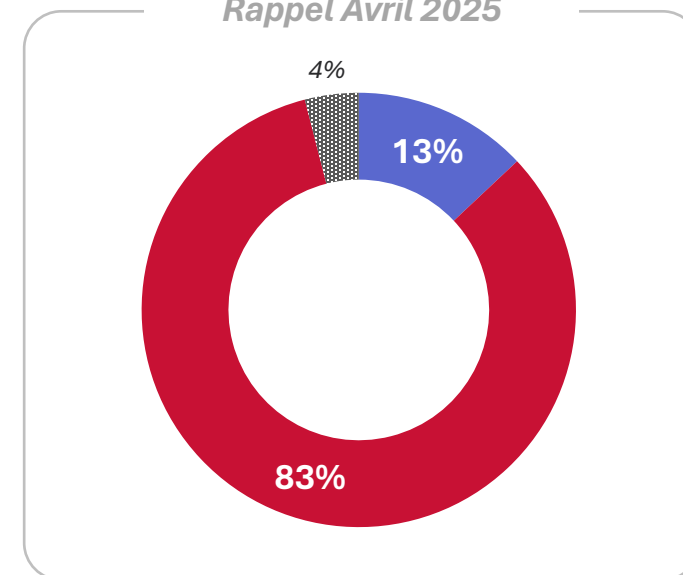
Question : Les véhicules sont de plus en plus connectés, équipés de fonctionnalités de bord toujours plus sophistiquées.
Vous personnellement, diriez-vous que le véhicule que vous conduisez pour vos déplacements professionnels... ?



Zoom sur les dirigeants qui perçoivent leur véhicule professionnel comme « un deuxième bureau » (*Ensemble : 12%*)

▲ BTP (24%)

Rappel Avril 2025

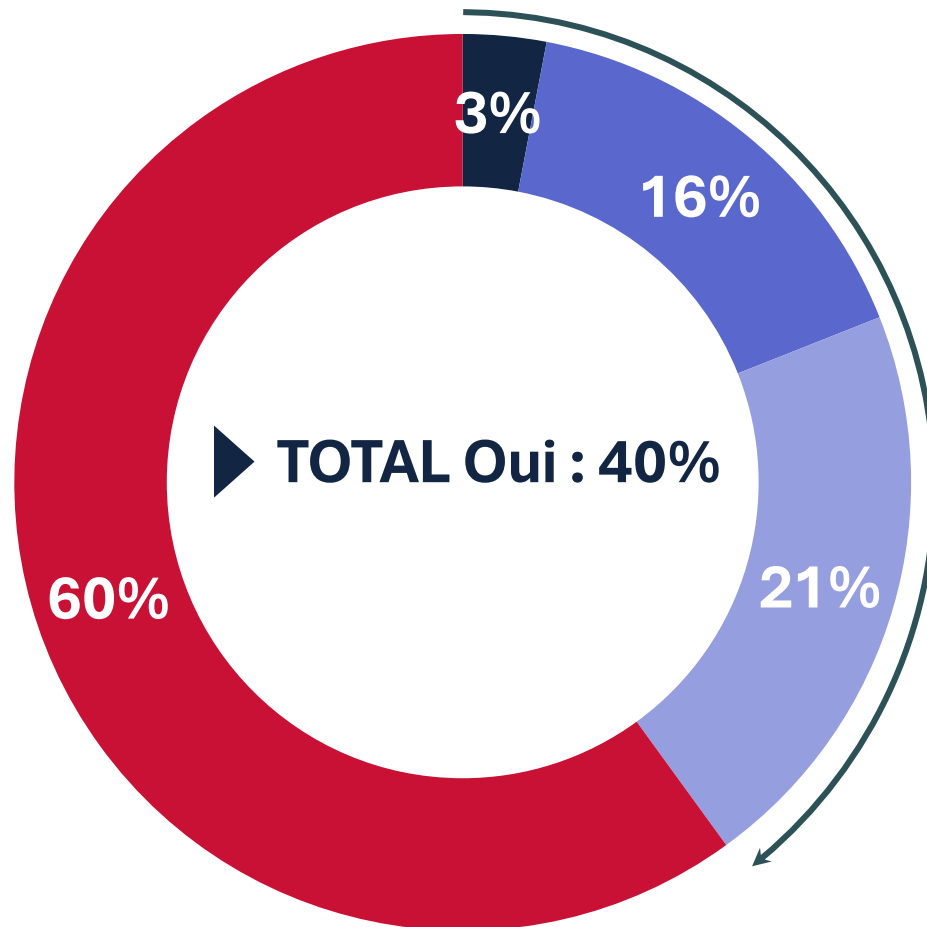


- Constitue pour vous un deuxième bureau
- Ne demeure qu'un moyen de déplacement
- Ne conduit pas de véhicule pour ses déplacements professionnels (réponse non suggérée)

La propension à contacter un salarié sur la route

Question : Lorsque vous savez qu'un salarié est sur la route, vous arrive-t-il de le contacter (appel, message, etc.) ?

Nouvelle question



Zoom sur les dirigeants qui contactent les salariés sur la route
(Ensemble : **40%**)

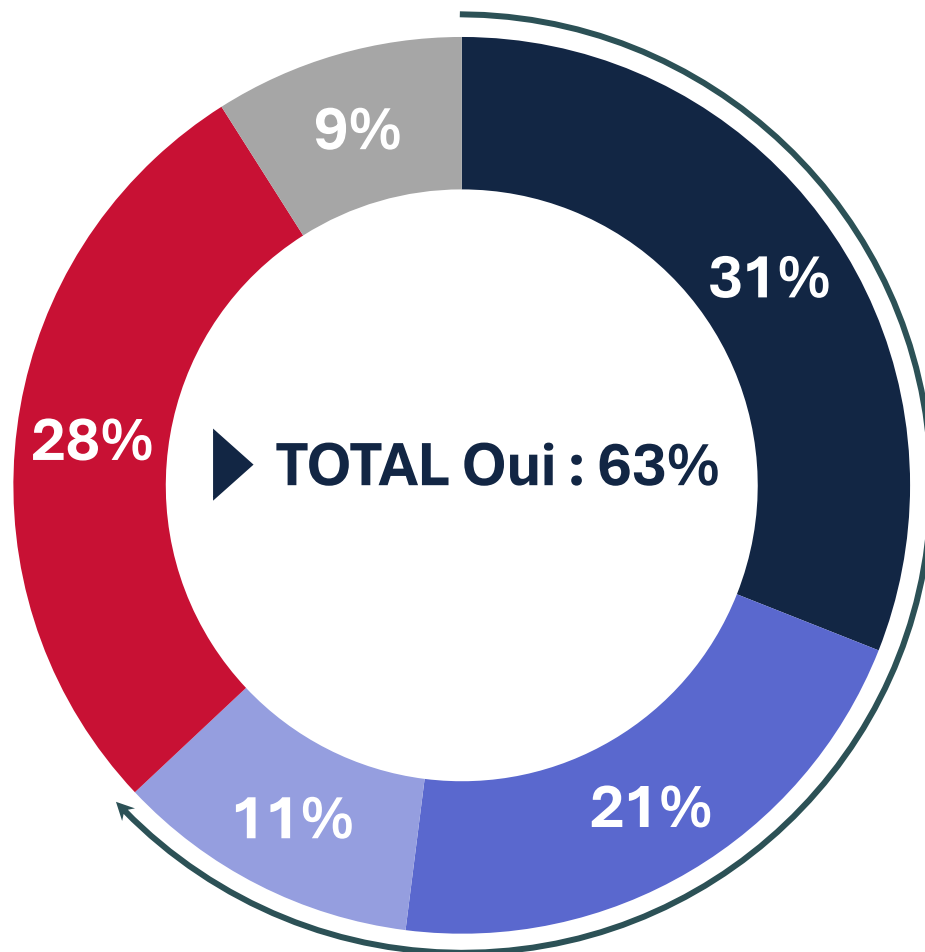
- ▲ BTP (**73%**)
- ▲ Industrie (**57%**)
- ▲ Expérience d'un accident de la route par un salarié (**55%**)

■ Oui, souvent ■ Oui, parfois ■ Oui, rarement ■ Non, jamais

La prise en compte des conditions de sécurité des trajets dans l'organisation de son activité

Question : Dans votre entreprise, avant le déplacement professionnel d'un de vos salariés, les conditions de sécurité des trajets (durée, météo, horaires, fatigue...) sont-elles prises en compte pour organiser au mieux son activité ?

Nouvelle question



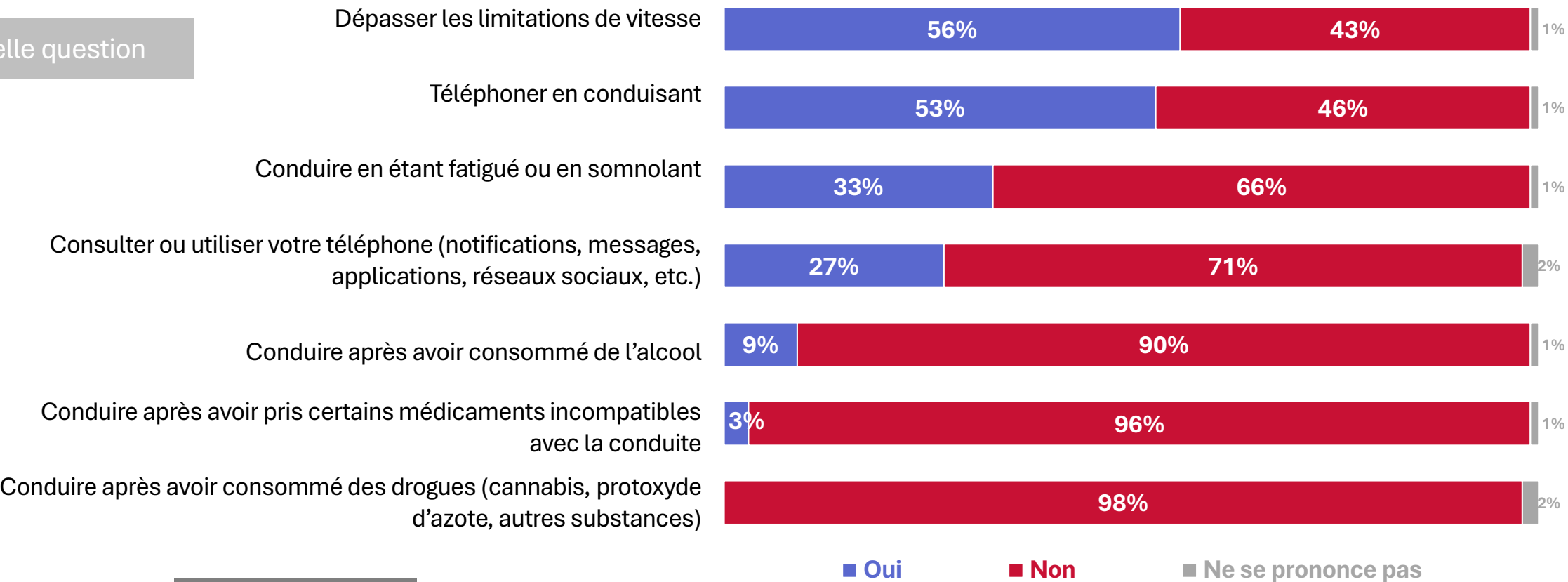
Zoom sur les dirigeants qui prennent compte les conditions de sécurité des trajets (*Ensemble : 63%*)

- ▲ BTP (80%)
- ▲ Sensibilisé au risque routier (77%)

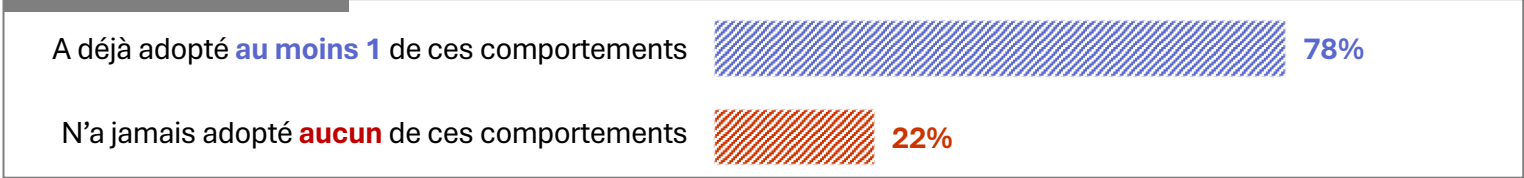
L'adoption de divers comportements dangereux au volant lors de déplacements professionnels

Question : Vous personnellement, lors de vos déplacements professionnels, vous est-il déjà arrivé de... ?

Nouvelle question



Récapitulatif



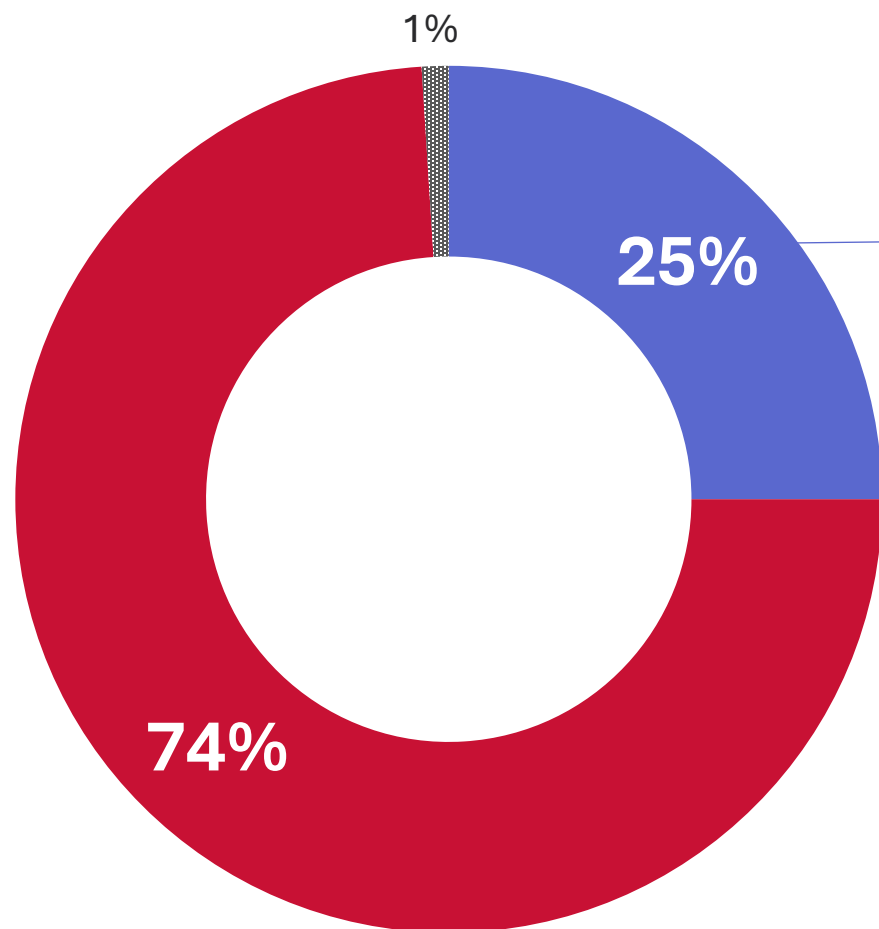


C

Actions de prévention du risque routier

La mise en place d'actions de prévention du risque routier à l'attention des salariés

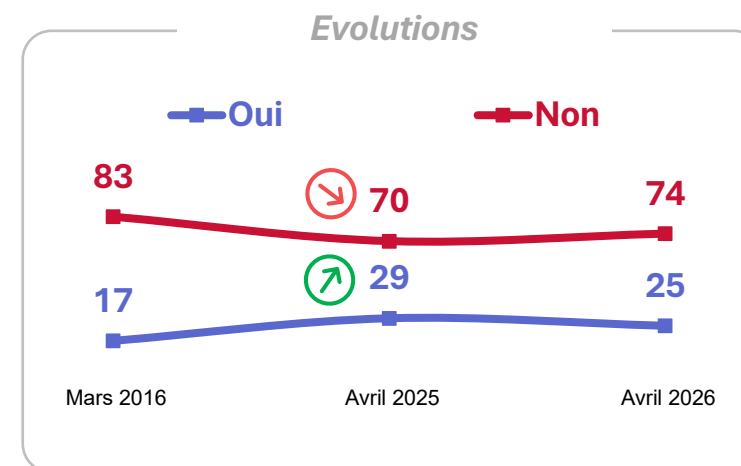
Question : Dans votre entreprise, des actions de prévention du risque routier ont-elles été mises en place à l'attention de vos salariés ?



■ Oui ■ Non ■ Ne se prononce pas (réponse non suggérée)

Zoom sur les dirigeants qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier (*Ensemble : 25%*)

- ▲ BTP (49%)
- ▲ Sensibilisé au risque routier (47%)
- ▲ Entreprises de 10 salariés ou plus (44%)
- ▲ Région parisienne (41%)
- ▲ Expérience d'un accident de la route par un salarié (39%)
- ▲ DAF / DRH (37%)



Les différentes actions menées au sein de son entreprise en matière de sécurité routière

Question : Voici un certain nombre d’actions pouvant être menées par les entreprises en matière de sécurité routière. Quelles-sont celles que vous avez mises en place au sein de votre entreprise ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d’entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l’attention de leurs salariés, soit **25%** de l’échantillon



Récapitulatif

A mis en place au moins 1 type d'action

95%



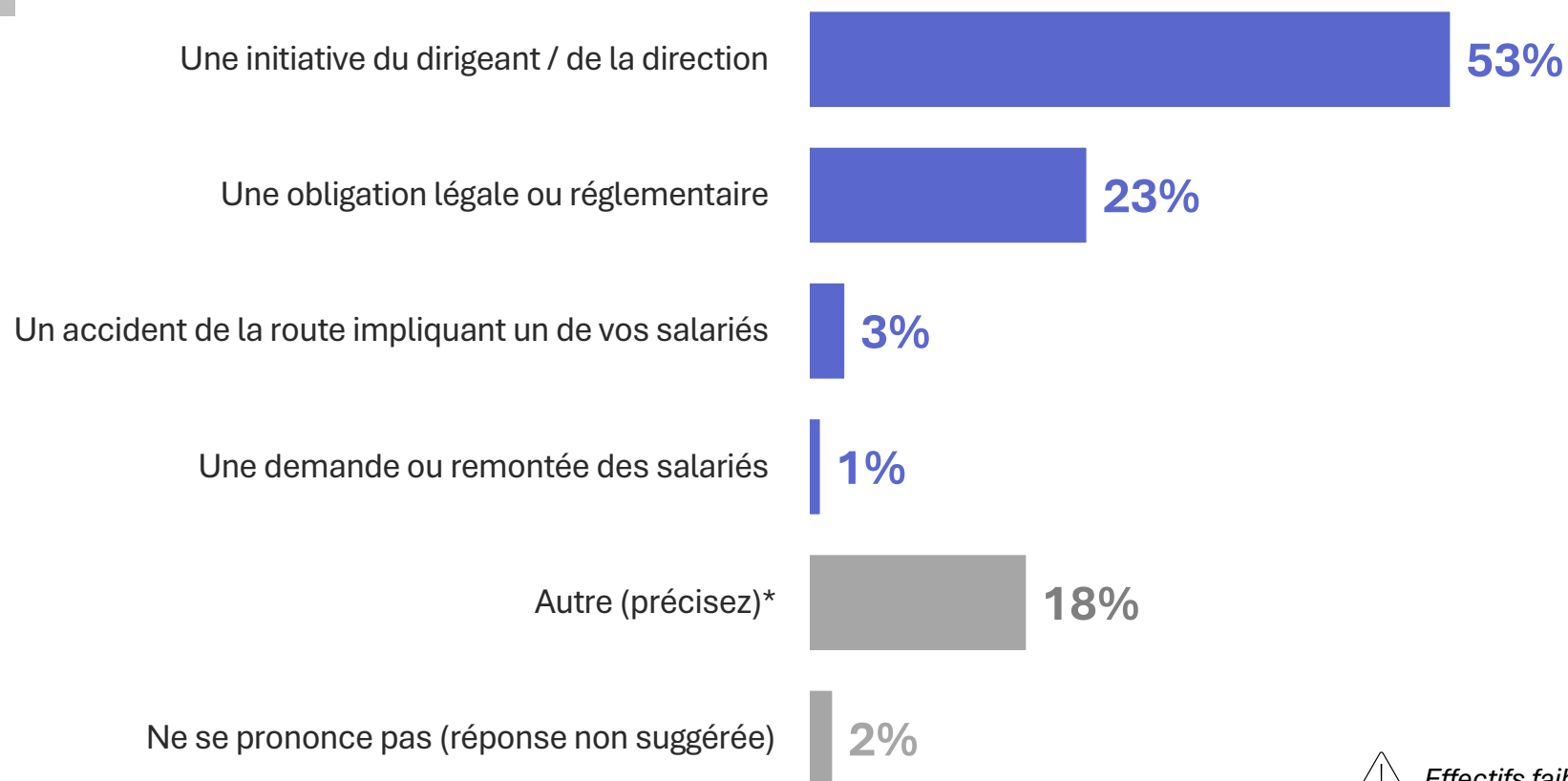
Effectifs faibles sur cette question

Les motivations à la mise en place de ces actions

Question : Qu'est-ce qui a déclenché dans votre entreprise la décision de mettre en place ces actions de prévention du risque routier ?

Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui ont mis en place des actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit **25%** de l'échantillon

Nouvelle question

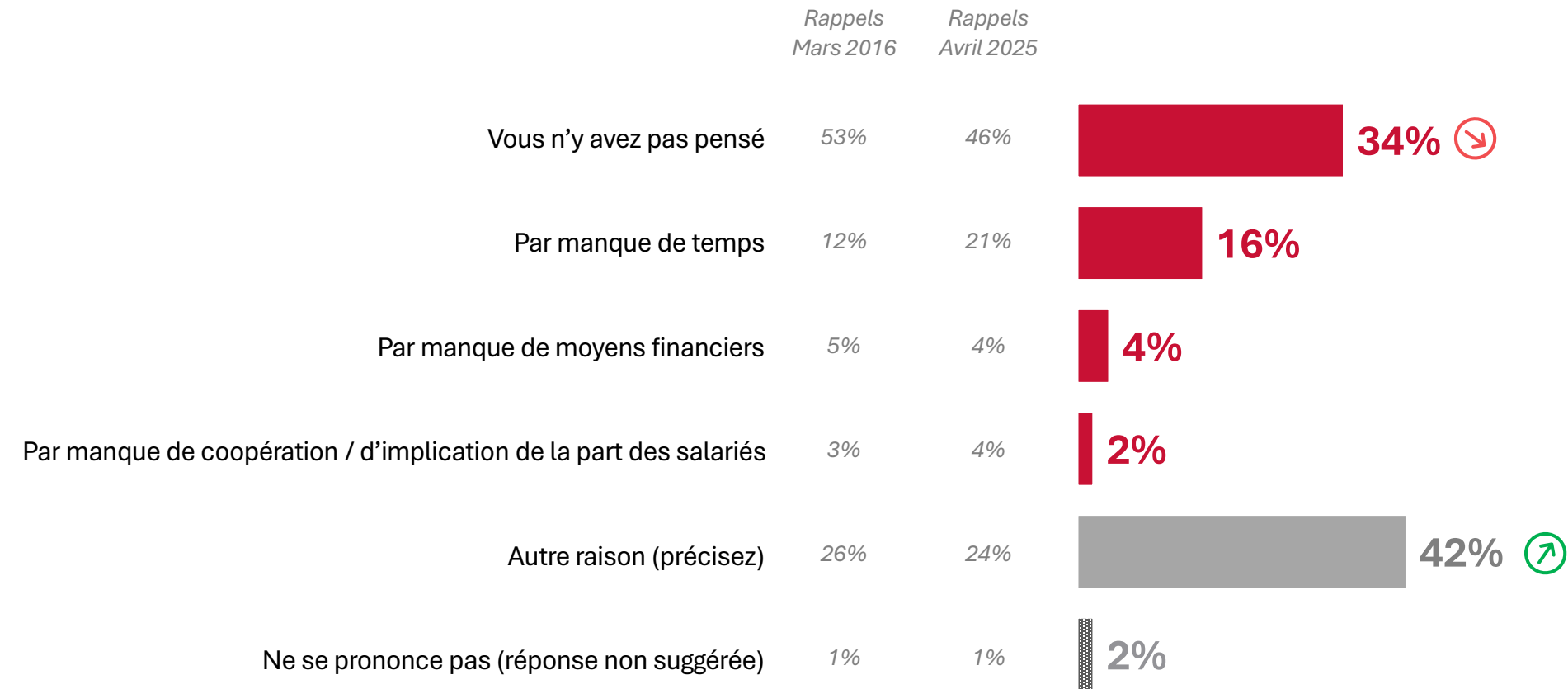


⚠ *Effectifs faibles sur cette question*

Les raisons de l'absence d'action de sensibilisation au risque routier

Question : Pour quelle raison principale n'avez-vous pas mis en place d'action de sensibilisation au risque routier auprès de vos salariés ?

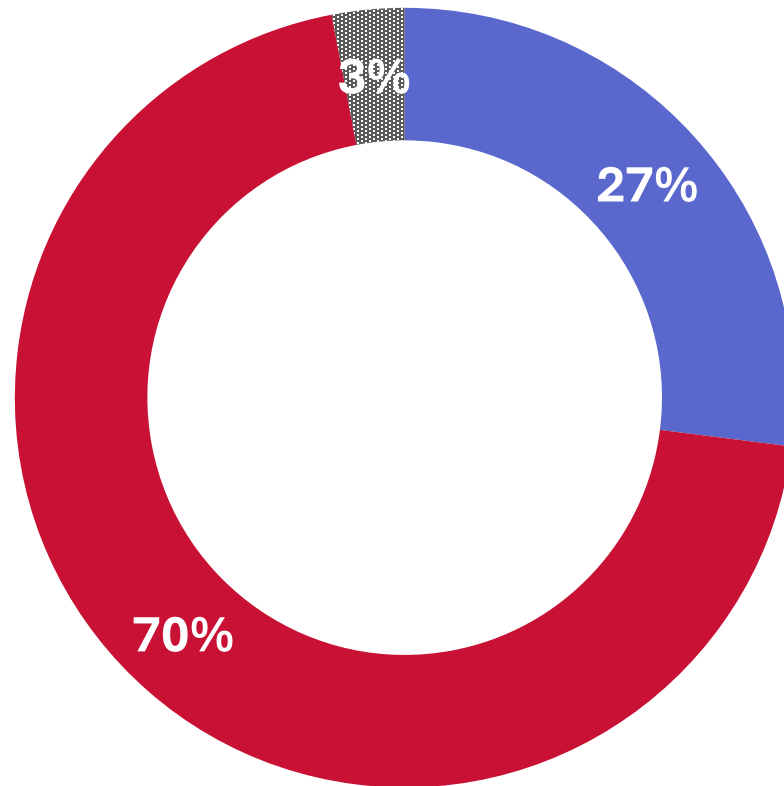
Base : posée uniquement aux dirigeants d'entreprise qui n'ont pas mis en place d'actions de prévention du risque routier à l'attention de leurs salariés, soit **74%** de l'échantillon



* En spontané, les répondants ont mentionné le fait de ne pas être concernés par le sujet, dans le sens où il s'agit essentiellement de trajets domicile-travail, et non de trajets réalisés sur le temps de travail (29 citations), le fait que trop peu de salariés soient concernés ou que l'entreprise soit une trop petite structure (12 citations), le caractère trop rare ou trop court des déplacements professionnels (10 citations), ainsi que l'idée qu'il en va avant tout de la responsabilité individuelle des salariés, et non de l'employeur (8 citations).

L'existence de consignes relatives à une diminution des trajets professionnels en voiture ou en deux-roues motorisé

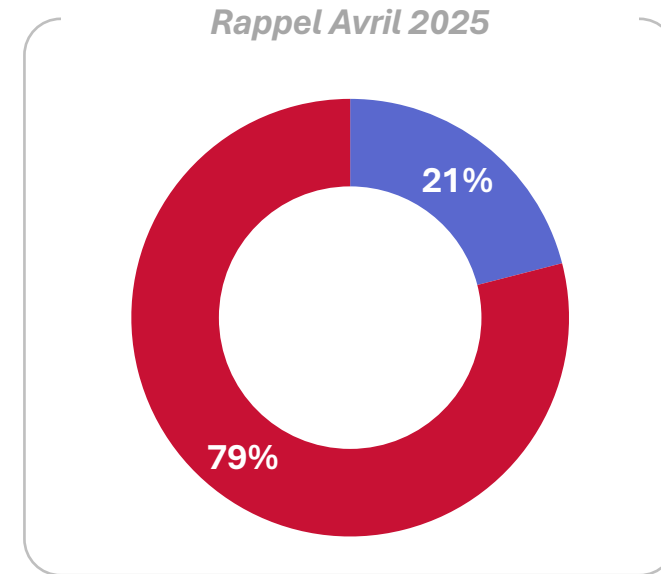
Question : Dans votre entreprise, des consignes ont-elles été données à vos salariés pour les inciter à diminuer leurs trajets professionnels en voiture ou deux-roues motorisé ?



■ Oui

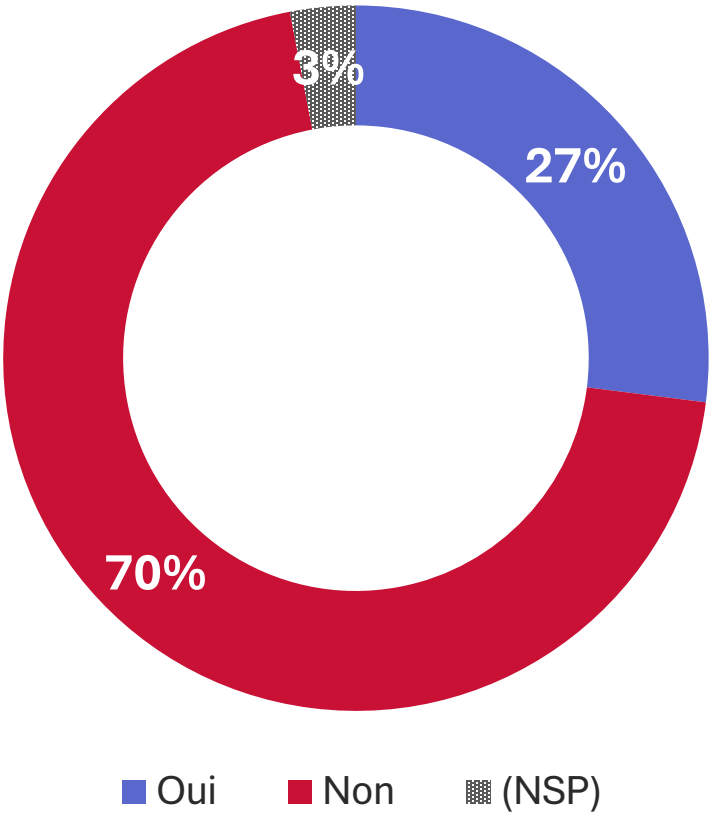
■ Non

■ (Ne se prononce pas - réponse non suggérée)



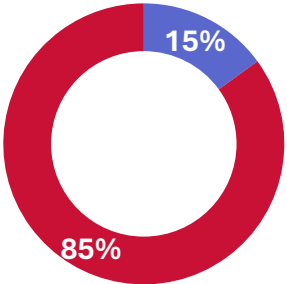
L'existence de consignes relatives à une diminution des trajets professionnels en voiture ou en deux-roues motorisé (suite)

Question : Dans votre entreprise, des consignes ont-elles été données à vos salariés pour les inciter à diminuer leurs trajets professionnels en voiture ou deux-roues motorisé ?

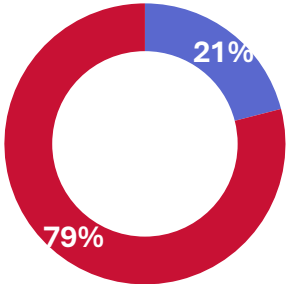


Rappels sur les entreprises de 1 à 9 salariés (**)

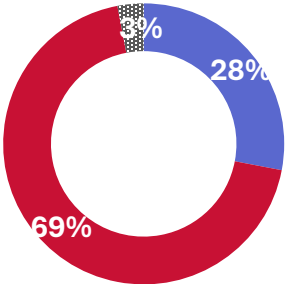
Avril 2023



Avril 2025

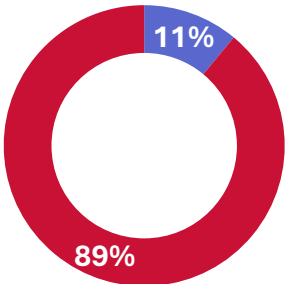


Avril 2026

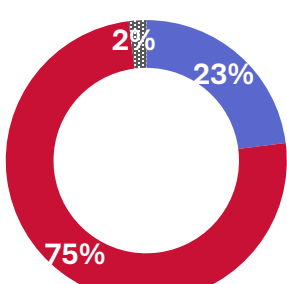


Rappels sur les entreprises de 10 à 49 salariés (**)

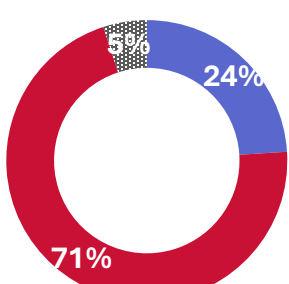
Avril 2023



Avril 2025



Avril 2026



(**) Attention : effectifs faibles. Les évolutions sont à interpréter avec prudence.

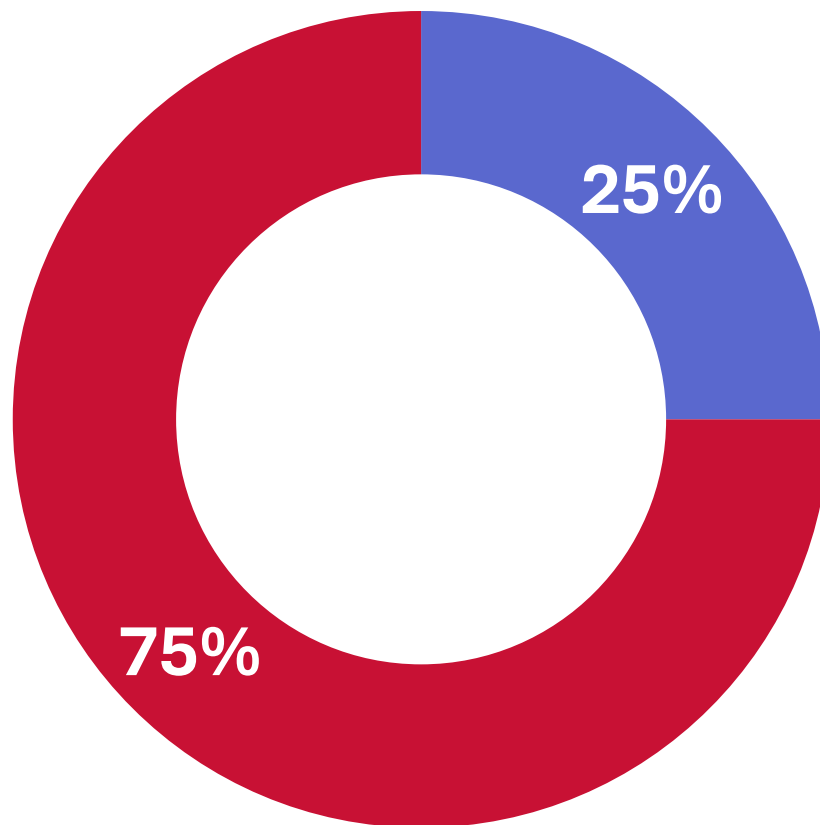


D

Attentes des dirigeants
et perspectives

La sensibilisation et la formation du dirigeant au risque routier professionnel

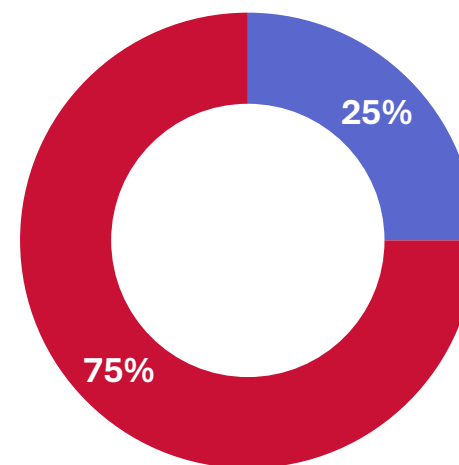
Question : Vous personnellement, avez-vous déjà été sensibilisé ou formé au sujet du risque routier professionnel ?



■ Oui

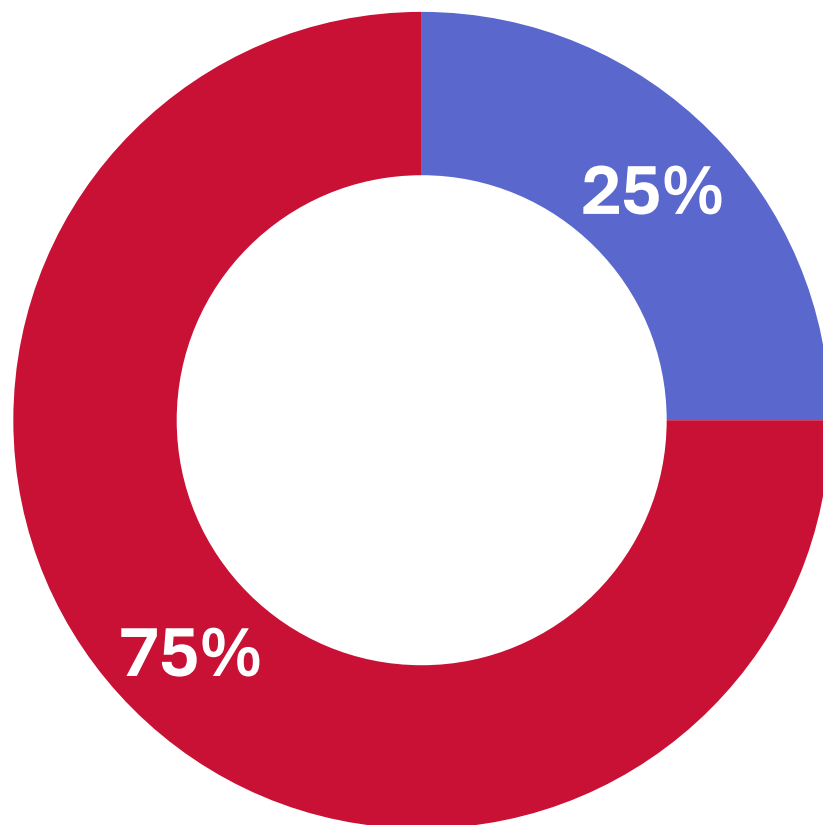
■ Non

Rappel Avril 2025



La sensibilisation et la formation du dirigeant au risque routier professionnel

Question : Vous personnellement, avez-vous déjà été sensibilisé ou formé au sujet du risque routier professionnel ?

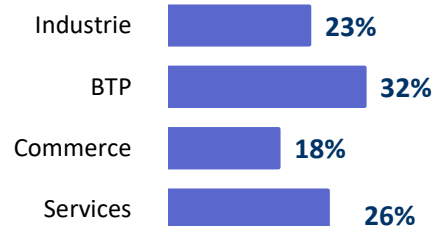


■ Oui

■ Non

Focus sur : « **Oui** »

Selon le secteur d'activité



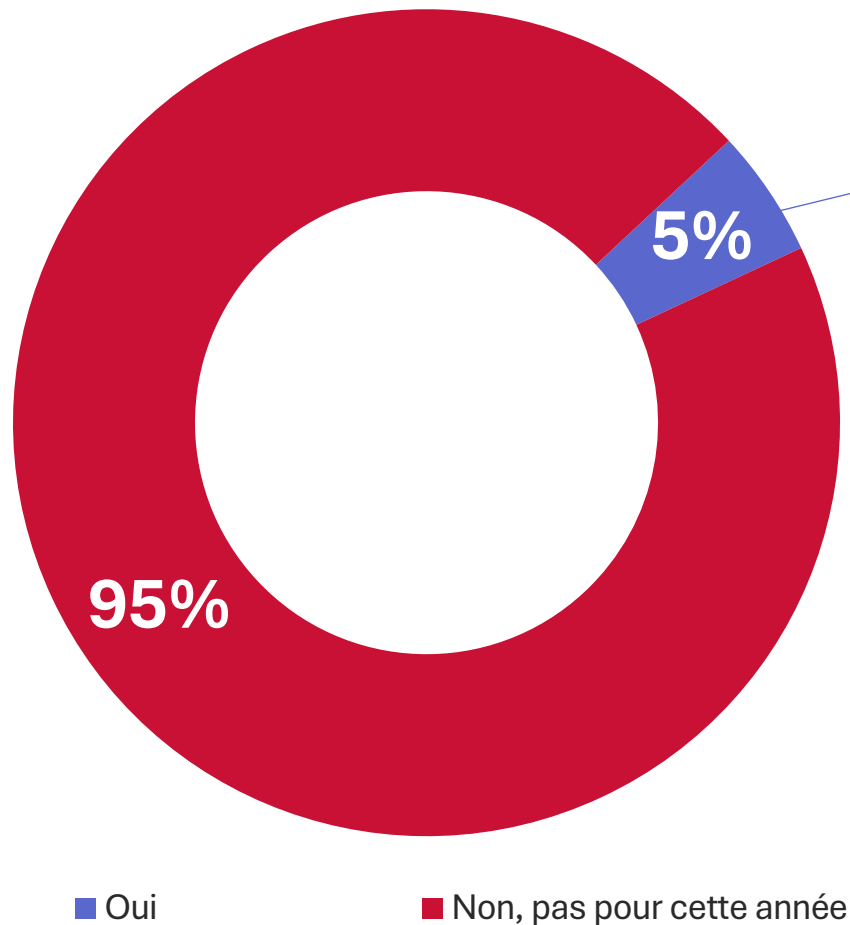
Selon la taille de l'entreprise



(Nb : Aucune différence statistiquement significative n'est observée au sein de ces deux variables, par rapport à la moyenne de l'échantillon)

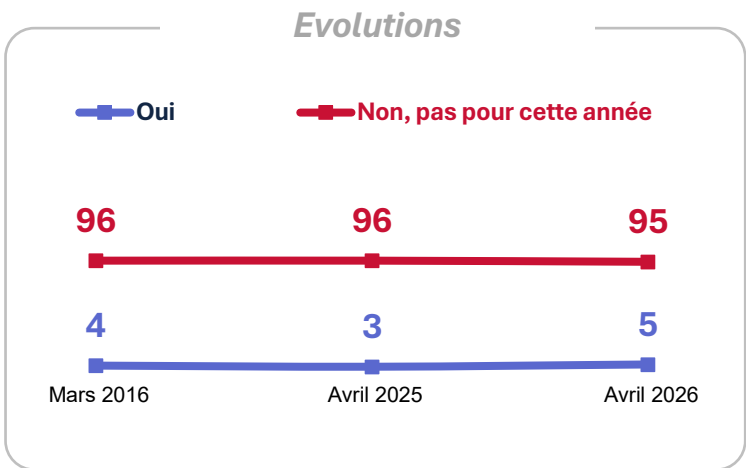
La planification d'actions de sensibilisation au risque routier pour 2026

Question : Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2026 ?*



Zoom sur les dirigeants qui ont planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour 2026 (*Ensemble : 5%*)

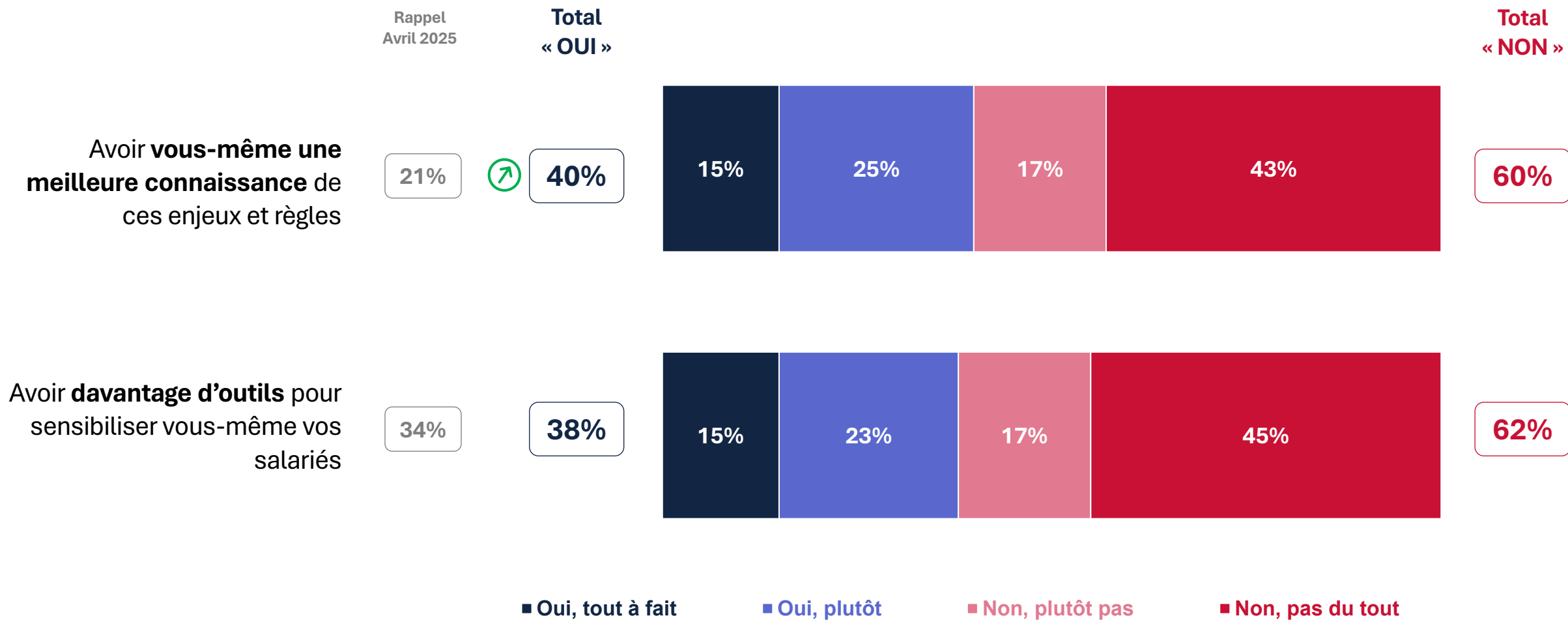
- ▲ Agglomération parisienne (16%)
- ▲ Sensibilisé au risque routier (14%)
- ▲ DAF / DRH (11%)



* En 2016, l'intitulé exacte de la question était : « Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2016 ? ». / En 2025, l'intitulé exacte de la question était : « Dans votre entreprise, avez-vous d'ores-et-déjà planifié des actions de sensibilisation au risque routier pour l'année 2025 »

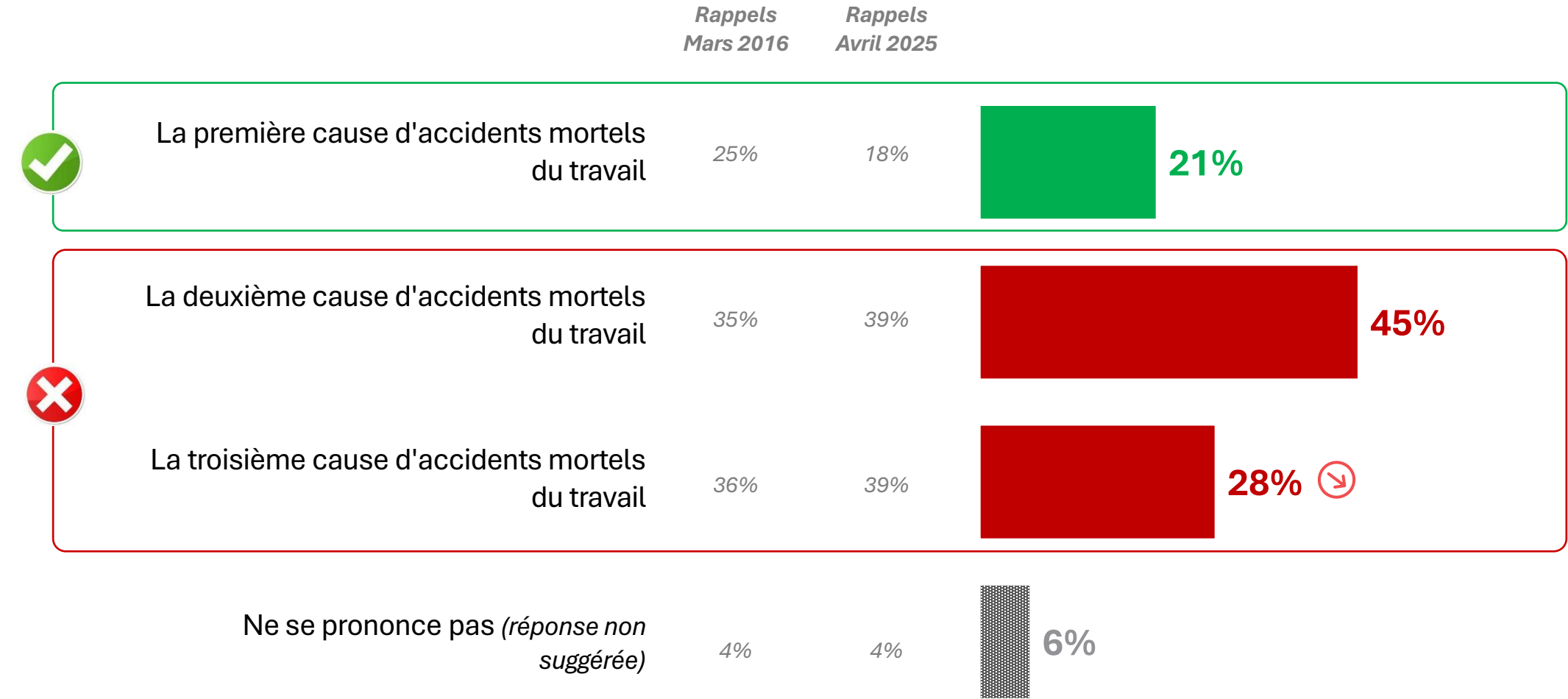
Le souhait des dirigeants d'être mieux accompagné sur les enjeux et règles relatifs au risque routier en entreprise

Question : Vous personnellement, en tant que dirigeant, diriez-vous que vous souhaiteriez aujourd'hui être davantage accompagné sur les enjeux et règles relatifs au risque routier en entreprise pour... ?



L'évaluation de l'importance du risque routier professionnel parmi les accidents du travail

Question : Et pour terminer, selon vous, le risque routier professionnel (c'est-à-dire les accidents survenus lors de trajets professionnels) est-il ... ?





Everything starts with people